



Demandez le SNE !

FLASH INFO

très
Une édition spéciale...

16 juin 2004

L'entretien individuel annuel

Entretien annuel : une occasion de mettre à jour votre fonction

Le SNE relève régulièrement le flou dans la définition de poste de nombreux agents. La dernière commission de conciliation ou la réorganisation de l'Ademe fin 2003 l'ont rappelé.

De plus, pour une même personne les intitulés peuvent être très différents selon les documents (fiche de poste, fiche de paye, organigrammes ou tableau tenu par la Direction et remis trimestriellement aux RP). Certains intitulés ne font même pas référence à notre convention de travail.

En particulier, les évolutions, même substantielles, de contenu des postes ne sont pas toujours formalisées dans une fiche de poste ou une décision du DG. C'est fréquemment le cas en délégation régionale où les petites équipes doivent s'adapter aux nouvelles missions et priorités à effectif constant voire diminué. Ce qui a toute sorte de conséquences préjudiciables aux salariés : oublis, malentendus, contestation, absence de promo pour changement de fonction et non reconnaissance de l'évolution de carrière.

Lors de la réunion des DP du 18 décembre 2003, le SNE a demandé à la Direction de s'assurer que les Adémiens disposaient de définitions de postes correctes et dans le cas contraire de les mettre à jour.

Faute de réponse satisfaisante, nous avons réitéré la question le 22 janvier 2004... et le 13 mai.

Chacun a pu lire la réponse de la Direction dans le compte-rendu des DP de mai* :

« Chaque salarié doit disposer d'une description de son poste rendant compte, de façon synthétique, de sa mission générale et de ses principales activités.

Certaines descriptions de poste doivent être actualisées lorsque le contenu du poste a été modifié de façon significative, notamment à l'occasion de changements de l'organisation du travail au sein de l'UG.

Cette mise à jour devra se faire après concertation entre le salarié concerné et son responsable hiérarchique.

Afin de préserver la cohérence des intitulés et des contenus des descriptions de poste par delà les différences d'organisation des UG, les responsables hiérarchiques devront les transmettre à la DRH qui les soumettra à un groupe de validation composé de responsables d'UG du siège et de DR. Ce dispositif va faire l'objet d'une note à l'encadrement qui sera publiée prochainement. »

Le SNE constate une avancée...

Toutefois, la Direction ne précise pas à quelle occasion la dite concertation va s'effectuer.

En cette période d'entretiens annuels, le SNE appelle l'attention des Adémiens sur l'intérêt pour le salarié à utiliser cet entretien pour faire prendre en compte par écrit son évolution de poste.

Non seulement l'entretien annuel peut être le lieu de la concertation entre le salarié et sa hiérarchie (le règlement à l'amiable demeure la meilleure solution), mais le SNE a constaté récemment qu'en cas de litige, ce document co-signé peut avoir une réelle valeur juridique tout comme le contenu d'un organigramme ou d'un rapport d'activité diffusé à l'extérieur de l'Ademe.

A chacun de tirer parti de cette opportunité.

Pour plus d'information ou conseil, questionnez nos représentants directement ou par notre site Internet :

<http://sneademe.objectis.net/qfq/>

* n'oubliez pas que pour l'instant les questions étiquetées par la Direction « cfdt* » sont en fait posées par le SNE, dont le sigle semble tabou pour notre direction, nos protestations restant vaines.

Voir aussi

Nos valeurs

notre tract du 15 mars
<http://sneademe.objectis.net/docs/publi/tracts/sne-001-2004-03-15/view>

Nos actions

nos questions aux DP
<http://sneademe.objectis.net/docs/cr/dp>

Des questions ? Un contact ?

Dialoguez avec les
représentants
de notre bureau

Délégués du personnel

Ruven GONZALEZ
DR Centre

Arlette PELISSIER
DR Auvergne

Hélène BORTOLI
DR Martinique

Sébastien CATALANO
DR Guyane

Emmanuel THIBIER
Centre de Valbonne

Catherine BORGIDA
DR Languedoc-Roussillon

Sylvie COGNERAS
DR Languedoc-Roussillon

Alain ANGLADE
Centre de Valbonne

André TUEUX
DR PACA

Sur le web

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net/>

le site du SNE national
<http://www.sne-fr.org/>